**Direction générale déléguée Formation**

**Extrait des délibérations**
**de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique**
**de l'Université Grenoble Alpes**
**Séance plénière du jeudi 8 octobre 2020**

**D02_081020**

*L'an deux mil vingt, le huit octobre à seize heures, la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de l'Université Grenoble Alpes était rassemblée en séance plénière, au moyen d'une visioconférence, sous la présidence de David DECHENAUD, Vice-président Formation et Vie étudiante.*

**Point à l'ordre du jour** : Proposition de motion relative à l'accès à l'enseignement supérieur

**Président de séance :** David DECHENAUD

**Membres présents :** Virgile CHASSAGNON, Pascale HOFFMANN, Thierry KLEIN, Isabelle KRZYWKOWSKI, Véronique MOLINARI, Jean BRETON, Bernard BRUNET, Jennifer BUYCK, Fabienne HANS, Laurence VIANES, Virginie ZAMPA, Jacky CUVEX-COMBAZ, Karine HERTZLER, Souad HOUAMA, Cédric LAURENT, Marie-Carmen MOLINA, Richard MONVOISIN, Véronique GHIGLIONE, Bartimée BOSSON, Séverin CONSTANT-MARMILLON, Martin COSTE-CLEMENT, Noémie DUTILLEUL, Marie FERNANDEZ, Nicolas THOMAS, Charlène DELACOUR, Olivier OCCELLO, Hugo PREVOST.

**Membres représentés :** Florence CHARBONNIER (procuration à Virginie ZAMPA), Zineb SIMEU-ABAZI (procuration à Karine HERTZLER), Fanny COULOMB (procuration à Jean BRETON), Gwenaël DELAVAL (procuration à Souad HOUAMA), Sylvie MARTIN-MERCIER (procuration à Bernard BRUNET), Alexis FAYOLLE (procuration à Séverin CONSTANT-MARMILLON), Sacha GOUILLET-VEUX (procuration à Bartimée BOSSON), Elise PAUCOD (procuration à Noémie DUTILLEUL), Raphaël PUYGRENIER (procuration à Marie FERNANDEZ).

**Membres absents ou excusés :** tous les autres membres.

**Rapporteur :** David DECHENAUD, Vice-président Formation et Vie étudiante.

La proposition de motion relative à l'accès à l'enseignement supérieur appelle quelques demandes de modifications.

La motion relative à l'accès à l'enseignement supérieur modifiée est soumise au vote.
Le résultat est le suivant :

| | |
|---|---|
| Membres en exercice (dont président de séance) | 47 |
| Membres présents (dont président de séance) | 28 |
| Membres représentés | 9 |
| Nombre de votants | 37 |
| Voix favorables | 36 |
| Voix défavorables | 0 |
| Abstentions ou refus de prendre part au vote | 1 |

**Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, la motion relative à l'accès à l'enseignement supérieur modifiée.**

Fait à St Martin d'Hères, le 12 octobre 2020

Le Vice-président Formation et Vie étudiante

David DECHENAUD

*Publié le : 26/11/2020*

*Transmis au Rectorat le : 26/11/2020*

# ANNEXE DE L'EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS N°D02_081020

**Proposition de motion relative à l'accès à l'enseignement supérieur**

***Approuvée par la CFVU de l'UGA le 8 octobre 2020***

La CFVU souhaite attirer l'attention du Président sur la tension relevée dans certaines filières pour accueillir les nouveaux bacheliers. Elle constate les efforts accomplis par l'équipe présidentielle et les responsables des composantes afin de maintenir et même augmenter significativement les capacités d'accueil dans les filières en tension. Elle constate ainsi que la quasi-totalité des bacheliers de l'académie présentant les titres règlementairement requis ont pu se voir proposer une place dans la formation de leur choix. Elle constate et regrette les tensions persistantes en particulier pour la licence de psychologie. Elle encourage donc la vice-présidence formation à poursuivre les efforts entrepris pour pouvoir satisfaire davantage de vœux en la matière.

Par ailleurs, elle invite le Président de l'UGA à continuer de faire part au Ministère de l'insuffisance des moyens humains et matériels dont dispose l'université pour pouvoir satisfaire les vœux des bacheliers. Cette insuffisance de moyens ne permet pas à l'université de réaliser l'ensemble de ses missions dans des conditions satisfaisantes. La CFVU salue les démarches déjà accomplies en ce sens auprès du Ministère et invite le Président à les poursuivre.